

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 6 septembre 2012 portant création du Diplôme Interuniversitaire IMMUNOTHERAPIES CIBLEES DES MALADIES INFLAMMATOIRES ET AUTO-IMMUNES

Vu l'arrêté de délégation de signature en date 16 décembre 2025 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2025-2026 un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire IMMUNOTHERAPIES CIBLEES DES MALADIES INFLAMMATOIRES ET AUTO-IMMUNES

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur FAUTREL Bruno (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suivant

Professeur COMBE Bernard (PU-PH)
Professeur CONSTANTIN Arnaud (PU-PH)
Professeur HACHULLA Eric (PU-PH)
Professeur MARIETTE Xavier (PU-PH)
Professeur MOREL Jacques (PU-PH)
Professeur NOCTURNE Gaetane (PU-PH)
Professeur SIBILIA Jean (PU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 février 2025

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université


Bruno RIOU